



Mairie,
1, route de Lyon
01800 Saint-Maurice de Gourdans
04 74 61 80 02
Accueil-mairie@saintmauricedegourdans.fr

Le 23 décembre 2025

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SECONDE CONVOCATION SANS QUORUM

Le conseil municipal du 18 décembre n'ayant pu se réunir faute de quorum, vous êtes prié(e) de bien vouloir assister à la réunion du conseil municipal qui aura lieu
le jeudi 8 janvier 2026 à 20h00 à la salle des fêtes.

ORDRE DU JOUR

- Vérification du quorum et désignation d'un(e) secrétaire de séance
- Approbation du procès-verbal de la réunion du 6 novembre 2025
- Décisions du Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du CGCT

DELIBERATIONS :

1. 25-12-01 : Evolution du régime indemnitaire RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel)
2. 25.12.02 : Participation employeur au financement de la protection santé (Mutuelle)
3. 25.12.03 : Mise en œuvre du Compte Epargne Temps
4. 25.12.04 : Admission en non-valeur de créances non recouvrées
5. 25.12.05 : Vente parcelle n°407 Lieu-dit La Girondole
6. 25.12.06 : Acquisitions de parcelles dans le cadre de l'installation de nouvelles canalisations d'eau
7. 25.12.07 : Autorisation au maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget
8. 25.12.08 : Nomination Conseillère municipale déléguée
9. 25.12.09 : Fixation contrevalet des redevances performances des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement – Exercice 2026

La présente convocation vaut seconde convocation, le Conseil municipal pouvant valablement délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Comptant sur votre présence,

Fabrice VENET
Le Maire